

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission de compilation	1
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 7

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À la direction de
FONDATION DROIT AU TALENT

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'organisme FONDATION DROIT AU TALENT au 30 juin 2023, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des informations financières, nous avons préparé plusieurs écritures de régularisation.

1

Ménard Nadeau CPA Inc.

Ménard Nadeau CPA inc.

Laval, le 7 août 2023

¹ Par Danielle Nadeau, CPA

FONDATION DROIT AU TALENT**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Subventions	8 000 \$	8 150 \$
Musicothon	11 035	11 466
MusicFest	22 042	-
Chorale	7 352	-
Dons	13 777	13 807
Activités de financement - Autres	1 043	5 518
Autres revenus	1 275	1 200
Intérêts	<u>460</u>	<u>57</u>
	<u>64 984</u>	<u>40 198</u>
CHARGES		
Soutien au programme de formation musicale	32 965	19 306
MusicFest	21 625	-
Musicothon	2 960	3 891
Chorale	1 079	-
Honoraires professionnels	1 321	1 000
Assurances	975	1 082
Activités de financement - Autres	418	622
Publicité et promotion	775	500
Frais d'entretien et réparations	974	478
Fournitures de bureau	646	784
Hébergement du site Web	859	708
Frais bancaires	<u>146</u>	<u>218</u>
	<u>64 743</u>	<u>28 589</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>241</u></u> \$	<u><u>11 609</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
SOLDE AU DÉBUT	137 279 \$	125 670 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>241</u>	<u>11 609</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>137 520</u></u> \$	<u><u>137 279</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT

BILAN

30 JUIN 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	47 340 \$	42 908 \$
Débiteurs (note 3)	<u>10 168</u>	<u>14 359</u>
	57 508	57 267
PLACEMENTS (note 4)	<u>80 012</u>	<u>80 012</u>
	<u><u>137 520</u></u> \$	<u><u>137 279</u></u> \$
PASSIF		
	- \$	- \$
ACTIF NET		
SURPLUS	<u><u>137 520</u></u> \$	<u><u>137 279</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



 _____, administrateur

FONDATION DROIT AU TALENT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	<u>241</u> \$	<u>11 609</u> \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	4 191	(7 641)
Créditeurs	<u>-</u>	<u>(10 617)</u>
	<u>4 191</u>	<u>(18 258)</u>
	4 432	(6 649)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	<u>-</u>	<u>(80 012)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	4 432	(86 661)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>42 908</u>	<u>129 569</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>47 340</u></u> \$	<u><u>42 908</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour objets de soutenir le Programme Arts-Études du Centre de services scolaire de Laval, de promouvoir le programme et toutes les activités inhérentes à cette formation. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la « Fondation Droit au Talent » peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La méthode de comptabilité appliquée dans la préparation des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que des éléments suivants:

- produits de subvention comptabilisés selon la date de l'activité à laquelle elle s'applique
- produits de dons comptabilisés lorsqu'il y a certitude de l'encaisser
- immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Les immobilisations corporelles sont mises à la disposition des élèves et des écoles participants au programme.

Immobilisations détenues

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Immobilisations corporelles		
Instrument de musique	193 988 \$	179 995 \$
Autres équipements	13 145	10 223
Immobilisations incorporelles		
	<u>5 321</u>	<u>5 321</u>
	<u>212 454 \$</u>	<u>195 539 \$</u>

Soutien au programme de formation musicale

La fondation verse annuellement une somme au Centre de services scolaire de Laval à titre de soutien au programme de formation musicale.

Depuis 2018, le Centre de services scolaire de Laval a demandé à la fondation de faire sa contribution sous forme d'achat d'instruments et d'accessoires pour l'enseignement de la musique.

FONDATION DROIT AU TALENT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2023

3. DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Autres à recevoir	6 750 \$	11 000 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>3 418</u>	<u>3 359</u>
	<u>10 168</u> \$	<u>14 359</u> \$

4. PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Placement garanti lié aux marchés, 5 ans, échéant en octobre 2026	50 007 \$	50 007 \$
Placement garanti lié aux marchés, 3 ans, échéant en octobre 2024	<u>30 005</u>	<u>30 005</u>
	<u>80 012</u> \$	<u>80 012</u> \$